

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 18 décembre 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 18 décembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[18 décembre 1875](#)
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin et la liquidation de la communauté de biens. Sur la contestation d'un jugement par Ester Lemaire.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation1 p. (165v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Bessilles 16 7^{bre} 11

Cher Monsieur Grebel,

J'ai vu sans aucun incon-
venient à faire ce que vous
me dites dans votre billet
du 7^{bre}. Mais il me semble
que M^{me} G^{de} ne doute
pas de mon désir d'en
finir à tout prix, par
conséquent elle doit croire
que j'ai accepté parfaitement
un jugement qui elle est,
me soit-on, dans l'intention
de contester.

Ne demandez rien à M.
Larue concernant les con-
clusions, car je les dois les
avoir, et je les retrouverai
à mon arrivée à Gineve.

Ne vous occupez du rest
auprès de M. Larue que
des choses arrivées d'abord
entre nous.

Bien à vous.

D. G.